

contrat de bon entendeur

Par cheraze, le 24/02/2006 à 14:14

Bonjour tlm !! Inwest found or type unknown

je viens vous demander une petite info.

Avec une autre maman, nous allons garder nos enfants de façon à ce que l'une puisse aller travailler pendant ke l'autre s'ocupe d'eux et vice-versa.... en fait c'est un échange de bon procédé évitant de prendre une nounou!!

Peut-on établir un contrat et aura t-il une valeur quelconque s'il arrive quelque chose (accident, ou si l'une ne veut plus) ??